

Tableau 1. Liste de contrôle des activités professionnelles confiées (APC) en psychiatrie légale

Vous pouvez vous servir de ce tableau comme liste de contrôle pour suivre l'exécution de vos APC, les mandats confiés, et pour déterminer si vous maîtrisez la compétence requise par l'activité confiée.

Étape	APC	Nom de l'APC	# requis pour maîtriser la compétence	Exigences supplémentaires
PROGRESSION VERS LA DISCIPLINE (PVD)	PVD-1	Réalisation d'évaluations psychiatriques générales, y compris l'évaluation du risque immédiat, et élaboration de plans de prise en charge	1	s.o.
	PVD-2	Documentation des rencontres cliniques en psychiatrie	2	s.o.
	PVD-3	Discussion et consignation du consentement aux examens d'expertise médico-légale	1	s.o.
	PVD-4	Collaboration efficace en tant que membre de l'équipe clinique	1	s.o.
ACQUISITION DES FONDEMENTS DE LA DISCIPLINE (FDD)	FDD-1A	Réalisation d'évaluations non compliquées de l'aptitude à subir un procès : Évaluation	3	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux observations directes • Au moins une personne évaluée qui est apte à subir un procès • Au moins une personne évaluée qui est inapte à subir un procès
	FDD-1B	Réalisation d'évaluations non compliquées de l'aptitude à subir un procès : Rapport	3	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une personne évaluée qui est apte à subir un procès • Au moins une personne évaluée qui n'est pas apte à subir un procès
	FDD-2A	Application de l'approche médico-légale pour évaluer la responsabilité criminelle : Évaluation	1	s.o.

Nom du

Année de formation :

	FDD-2B	Application de l'approche médico-légale pour évaluer la responsabilité criminelle : Rapport	1	s.o.
	FDD-3	Mise en place d'un traitement et gestion du risque pour les personnes relevant d'une commission d'examen constituée en vertu du Code criminel	5	<ul style="list-style-type: none">Cas diversifiés (objectif, risque et contexte)
MAÎTRISE DE LA DISCIPLINE (MDD)	MDD-1A	Réalisation d'évaluations psychiatriques médico-légales : Évaluation médico-légale	6	<ul style="list-style-type: none">Au moins une évaluation de l'aptitude à subir un procèsAu moins deux évaluations de la responsabilité pénaleAu moins une évaluation du risque de violenceAu moins une évaluation pour une autre raison
	MDD-1B	Réalisation d'évaluations psychiatriques médico-légales : Journal de bord	s.o.	Doit faire état d'expériences touchant l'aptitude à subir un procès, la non-responsabilité criminelle, le risque, les services correctionnels, les comportements sexuels problématiques et le droit civil
	MDD-2	Rédaction de rapports de psychiatrie légale	6	<ul style="list-style-type: none">Au moins une évaluation de l'aptitude à subir un procèsAu moins deux évaluations de la responsabilité pénaleAu moins une évaluation du risque de violenceAu moins une évaluation pour une autre raison
	MDD-3	Témoignage à titre d'expert	2	<ul style="list-style-type: none">Au moins une commission d'examen

Nom du

Année de formation :

	MDD-4	Prise en charge continue de patients présentant des problèmes complexes	5	<ul style="list-style-type: none">• Au moins deux cas complexes sur le plan clinique• Au moins deux cas complexes sur le plan judiciaire/procédural• L'éventail des cas doit inclure des patients qui ont un trouble du comportement sexuel, des patients pour qui une question de droit civil est soulevée et/ou des patients qui se trouvent sous la responsabilité des services correctionnels.
	MDD-5	Collaboration avec l'équipe de psychiatrie légale pour prodiguer les soins au patient et gérer le risque	2	Recueillir les commentaires à au moins deux occasions pendant la formation (à au moins trois mois d'intervalle)
	MDD-6	Utilisation d'outils d'évaluation du risque de violence et du risque de nature sexuelle	4	<ul style="list-style-type: none">• Au moins un cas où l'échelle HCR-20 est utilisée• Au moins un cas où l'échelle PCL-R est utilisée• Au moins un outil d'évaluation du risque de nature sexuelle
PROGRESSION VERS LA PRATIQUE (TVP)	TVP-1	Gestion de la charge de travail du psychiatre légiste	1	s.o.
	TVP-2	Rédaction et tenue à jour d'un curriculum vitæ professionnel	1	s.o.
	TVP-3	Élaboration d'un plan de perfectionnement professionnel continu pour les trois à cinq premières années de pratique	1	s.o.